Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 048-214800567-20250408-DE2025_10-DE

Département de Lozère
Mairie d'ESCLANÈDES
48230
☏ 04 66 48 25 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 08/04/2025
date de convocation : 01/04/2025

n° de délibération : DE2025 - 10

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 8
suffrages exprimés : 10 (pour-10, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Transactions foncières : vente et échange de terrains avec M Gerard BOYER

Le huit avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		absent	
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc		pouvoir à VIDAL Fabrice	

Madame le Maire rappelle la demande de M. Gerard BOYER concernant l'acquisition des parcelles communales cadastrées A 965 (155 m2) et A 1056 (165 m2). Elle précise que :

- Ses parcelles sont issues de la procédure d'incorporation de plein droit des BVSM au nom de Mme BOISSONNADE Ernestine, tante de M. Gerard BOYER, dans les biens privés de la commune d'Esclanèdes.
- La procédure de péril imminant déclenchée en 2021 et les frais de sécurisation engagés par la commune qui s'en sont suivis.
- L'estimation des parcelles effectuée par la SAFER.
- Les discussions qui ont eu lieu lors du Conseil Municipal du 3 décembre 2024.
- Le bornage effectué le 25 mars 2025 par le cabinet de géomètres-experts BOISSONNADE-ARRUFAT, mettant en évidence la nécessité d'effectuer des échanges de petites parcelles, déjà cadastrées, dans le but de régulariser un état de fait.

Madame le Maire propose de valider la vente des parcelles communales cadastrées A 965 (155 m2) et A 1056 (165 m2) telle que décidée par le Conseil et de régulariser l'emprise de la voirie communale « Rue de la Devèze » par l'échange de petites parcelles avec M. Gerard BOYER.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE la vente par la commune à Monsieur M. Gerard BOYER des parcelles communales cadastrées A 965 (155 m2) et A 1056 (165 m2) ;

CONFIRME le prix de cette vente de 8 500 € ;

VALIDE l'échange des parcelles communales A 975 (3 m2) et A 969 (10 m2) contre les parcelles A 966 (7 m2), A 1151 (25 m2) et A 1152 (7 m2) de M. Gerard BOYER, sans soulte, dont la valeur est estimée forfaitairement à 1 € ;

Envoyé en préfecture le 14/04/2025
Reçu en préfecture le 14/04/2025
Publié le 14/04/2025
ID : 048-214800567-20250408-DE2025_10-DE

CONFIRME que le choix du géomètre et du notaire ainsi que la prise en charge de leurs frais reviennent à l'acquéreur M. Gerard BOYER ;

DONNE MANDAT à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le Maire,
Pascale BONICEL

MAIRIE D'ESCLANEDES (Lozère)

Le Maire certifie sous sa responsabilité :
- le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr